

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 octobre 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 2 octobre 2015, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Dans le cadre de la présidence du Conseil de sécurité qu'elle a assurée en juillet 2015, la Nouvelle-Zélande a tenu un débat public sur la question des petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité. Elle exprime sa reconnaissance à tous les participants à ce débat, qui a été l'occasion d'entendre les déclarations faites sur cette question importante par plus de 70 intervenants représentant des petits États insulaires en développement de trois régions et d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La Nouvelle-Zélande, agissant en son nom propre, a établi un document officieux récapitulant certaines des principales questions abordées et propositions formulées par les participants lors du débat public (voir annexe). Elle espère que ce document contribuera utilement aux débats en cours au sein du Conseil et d'autres instances.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Gerard van Bohemen



**Annexe à la lettre datée du 2 octobre 2015 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Maintien de la paix et de la sécurité internationales :
les petits États insulaires en développement face
aux menaces contre la paix et la sécurité**

Débat public du Conseil de sécurité

30 juillet 2015

Document officiel

Introduction

Dans le cadre de la présidence du Conseil de sécurité, la Nouvelle-Zélande a ouvert, le 30 juillet 2015, un débat public sur la question des petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité.

Ce débat a été l'occasion pour les petits États insulaires en développement d'appeler l'attention sur les difficultés et les vulnérabilités qui sont les leurs dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales, et d'échanger avec les membres du Conseil de sécurité et d'autres États Membres des vues sur la manière de faire efficacement face à ces problèmes.

Le débat public s'est déroulé sous la présidence du Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, M. Murray McCully, et le Conseil de sécurité a entendu les orateurs suivants :

- a) Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;
- b) Le Premier Ministre du Samoa, M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi;
- c) La Première Ministre de la Jamaïque, M^{me} Portia Simpson Miller;
- d) Le Ministre des finances des Seychelles, M. Jean-Paul Adam.

Au total, 72 intervenants, représentant les petits États insulaires en développement de trois régions (Pacifique, Caraïbes et Atlantique, océan Indien et mer de Chine méridionale) et d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ont fait des déclarations. Dix-neuf pays étaient représentés par le chef du gouvernement ou par un ministre.

Le présent document officiel, établi en son nom propre par la Nouvelle-Zélande, contient un résumé des principales questions abordées et propositions formulées par les participants au cours du débat public. Il ne s'agit pas d'un compte rendu exhaustif ou officiel du débat. La publication de ce document n'implique non plus une approbation quelconque des questions et propositions présentées par les participants. Le compte rendu intégral des délibérations peut être consulté sur le site Web du Conseil de sécurité (voir S/PV.7499).

Généralités

Les pays et territoires classés par l'Organisation des Nations Unies comme petits États insulaires en développement sont au nombre de 52 et comptent au total plus de 50 millions de personnes. Trente-sept d'entre eux sont membres de l'ONU et représentent un cinquième de l'ensemble des États Membres, mais ils ne sont que six à avoir siégé au Conseil de sécurité au cours des 25 dernières années¹. Bien que le Conseil se soit prononcé de temps à autre sur certaines questions intéressant les petits États insulaires en développement, les perspectives de ces pays et territoires n'ont jamais fait l'objet d'un examen sérieux, complet et soutenu.

Conformément aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (« Orientations de Samoa »), qui constituent le document final adopté en 2014 à l'issue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (voir résolution 69/15), les États ont :

- a) Réaffirmé l'importance des questions liées à la paix et à la sécurité dans les petits États insulaires en développement;
- b) Constaté le caractère central de la question de l'élévation du niveau des mers et des autres conséquences préjudiciables des changements climatiques, qui figurent parmi les plus graves menaces pesant sur la survie et la viabilité d'un grand nombre de ces États;
- c) Constaté les répercussions néfastes que les conflits, la violence, la traite des êtres humains, le trafic de drogues, la cybercriminalité et la criminalité transnationale organisée peuvent avoir sur ces États, et manifesté leur soutien aux efforts déployés par ces derniers pour surmonter ces problèmes;
- d) Pris note des obstacles qui empêchent ces États de faire efficacement face aux multiples crises, faute de ressources et de capacités suffisantes;
- e) Considéré qu'il fallait d'urgence intensifier la coopération et l'action internationales en vue de remédier aux difficultés particulières qui sont propres aux petits États insulaires en développement.

Au cours du débat public, les intervenants ont fait observer que le moment choisi pour la tenue de ce débat, peu après les engagements pris par la communauté internationale dans les Orientations de Samoa, offrait au Conseil de sécurité l'occasion de se pencher sur le caractère unique des difficultés auxquelles se heurtaient les petits États insulaires en développement dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il s'agissait notamment de revoir les notions traditionnelles de paix et de sécurité dans un monde qui devrait faire face à des problèmes interdépendants, complexes et divers, et de réfléchir au rôle que devait jouer l'Organisation des Nations Unies pour s'attaquer efficacement aux problèmes de sécurité qui se posaient au XXI^e siècle.

¹ Maurice (1977/78 et 2001/02), Jamaïque (1979/80 et 2000/01), Trinité-et-Tobago (1985/86), Cabo Verde (1992/93), Guinée-Bissau (1996/97) et Singapour (2001/02).

Problèmes auxquels se heurtaient les petits États insulaires en développement dans les domaines de la paix et de la sécurité

Au cours du débat public, les participants se sont concentrés sur un certain nombre de problèmes auxquels se heurtaient les petits États insulaires en développement dans les domaines de la paix et de la sécurité, à savoir :

- a) Le changement climatique et les catastrophes naturelles;
- b) La criminalité transnationale organisée et la piraterie;
- c) La gouvernance et l'exploitation des ressources naturelles;
- d) Le développement durable et la paix et la sécurité;
- e) Les initiatives de l'Organisation des Nations Unies visant à promouvoir la paix et la sécurité.

Le changement climatique et les catastrophes naturelles

Les intervenants ont fait observer qu'en raison de leurs particularités géographiques et environnementales, les petits États insulaires en développement se trouvaient en première ligne face aux effets du changement climatique et aux catastrophes climatiques, dont on prédit que la fréquence et la gravité devraient aller croissant. Du fait de l'érosion côtière et de l'élévation du niveau de la mer, nombre de ces États connaissaient des problèmes qui menacent leur intégrité territoriale, voire, dans certains cas, leur existence même. Une seule catastrophe naturelle, en raison de ses effets disproportionnés au regard des capacités nationales des petits États insulaires en développement, suffirait à détruire des infrastructures vitales, à provoquer le déplacement d'une grande partie de la population ou à infléchir la dynamique de croissance économique durable de tout un pays. Le changement climatique a aussi été décrit comme un multiplicateur de risques contribuant à exacerber les problèmes préexistants en matière de sécurité et de développement. Les petits États insulaires en développement ont été félicités pour leur dynamisme en matière de transition vers des énergies renouvelables, et notamment pour la façon dont ils prennent à bras le corps le problème de l'insécurité énergétique causée par la dépendance vis-à-vis de combustibles fossiles coûteux, et savent s'adapter pour faire face à l'insécurité énergétique.

De nombreux intervenants ont exprimé le souhait que la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre 2015, aboutisse à l'adoption d'un texte audacieux et juridiquement contraignant. S'il est vrai que les petits États insulaires en développement sont particulièrement sensibles à ses répercussions, de nombreux intervenants ont estimé que le changement climatique était un problème de portée mondiale dont la responsabilité devait être assumée à l'échelon mondial. Les participants ont souligné qu'il importait de dégager des ressources, notamment par le truchement du Fonds vert pour le climat, en vue de combattre et d'atténuer les effets du changement climatique et de renforcer les capacités afin de permettre aux petits États insulaires en développement d'obtenir des ressources destinées à financer l'action qu'ils mènent pour lutter contre le changement climatique.

Certains intervenants ont invité le Secrétaire général à actualiser le rapport sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité

(A/64/350) qu'il a présenté à l'Assemblée générale en 2009 et demandé que la question des menaces que posait le changement climatique pour la paix et la sécurité internationales soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les 12 petits États insulaires en développement de la région du Pacifique ont par ailleurs demandé que soit désigné un représentant spécial chargé des questions de climat et de sécurité, qui serait chargé d'étudier les effets que les changements climatiques devraient avoir sur la sécurité. Ils ont aussi demandé une évaluation de la capacité du système des Nations Unies de faire face aux répercussions du changement climatique.

La criminalité transnationale organisée et la piraterie

L'un des grands thèmes du débat public concernait la criminalité transnationale organisée et la piraterie, et notamment le trafic d'armes légères et de petit calibre, de drogues et d'animaux sauvages, la traite des êtres humains, ainsi que le blanchiment d'argent et la criminalité informatique. Certains intervenants ont fait observer que les réseaux criminels transnationaux ciblaient de plus en plus fréquemment les petits États insulaires en développement en raison de leur situation sur d'importants axes commerciaux, de leur faible taux de croissance économique et de leur taux de chômage élevé. Nombre de ces États avaient du mal à protéger leur zone économique exclusive et à faire respecter leurs frontières. Les intervenants ont souligné que les petits États insulaires en développement étaient déterminés à lutter contre le commerce illicite, notamment en intensifiant leurs efforts de gestion des frontières, en élaborant des stratégies en matière de criminalité et de sécurité et en adhérant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nombre d'entre eux avaient participé à des activités multilatérales visant à combattre le terrorisme et lutté contre la prolifération des armes de destruction massive. Il a été demandé de consolider la base juridique de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et la piraterie, d'accroître l'assistance technique et de renforcer les capacités dans ce domaine.

La gouvernance et l'exploitation des ressources naturelles

Alors qu'ils souhaitaient obtenir une plus grande part des recettes provenant de l'exploitation de leurs ressources naturelles, les petits États insulaires en développement se heurtaient à l'exploitation illicite de ces ressources. Ce problème, qui a constitué un des grands axes du débat, sapait à son tour les perspectives de développement économique durable et constituait un facteur d'insécurité et d'instabilité. Les petits États insulaires en développement ayant souligné la valeur des océans et des ressources halieutiques, il a été noté que les lacunes dont souffrait la gouvernance des océans représentaient une menace à la fois pour l'intégrité territoriale et pour la sécurité mondiale.

Les intervenants ont fait observer que la pêche illégale, non déclarée et non réglementée constituait un grave danger, étant donné l'importance que revêtaient les pêcheries pour les petits États insulaires en développement, leur économie et la subsistance de leur population. Compte tenu de la difficulté qu'il y avait à surveiller leurs vastes zones économiques exclusives, de leur isolement relatif et de la grande valeur de leurs ressources halieutiques, ces États constituaient souvent des cibles de choix pour ce type de pêche. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée portait atteinte à la durabilité de précieuses ressources, compromettait la sécurité alimentaire et entraînait de lourdes pertes économiques. Face à cette situation,

certaines petits États insulaires en développement avaient adopté une approche régionale pour lutter contre de telles activités, afin de faciliter le partage d'informations et d'éviter le chevauchement des efforts. Pour affronter les problèmes liés à ce type de pêche, les petits États insulaires en développement ont demandé à bénéficier d'une part plus importante et plus équitable de l'exploitation durable des ressources naturelles (par exemple, une plus grande part des recettes provenant de la pêche); ils ont aussi demandé que des zones marines protégées soient désignées et qu'une assistance technique leur soit fournie, notamment en vue de renforcer leurs systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance.

Ils ont en outre appelé à l'intensification de la coopération, tant régionale qu'internationale, pour lutter contre les dangers que posaient l'acidification des océans et les débris marins. La deuxième conférence, qui devait se tenir au Chili en octobre 2015 sur le thème « Notre océan », devrait permettre de s'attaquer à ces problèmes, notamment en concluant un accord sur des engagements volontaires en ce qui concerne l'acidification des océans et la pollution marine. Les petits États insulaires en développement ont été invités à accroître leur connaissance des régimes juridiques applicables à leurs vastes domaines maritimes et à renforcer leurs capacités de manière à en tirer le meilleur parti.

Le développement durable et la paix et la sécurité

Les intervenants ont mis en relief le lien existant entre le développement durable, d'une part, et la paix et la sécurité, d'autre part, et ont été nombreux à souligner qu'il ne saurait y avoir de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement. On a fait observer que les petits États insulaires en développement se heurtaient, en matière de développement, à des problématiques bien spécifiques, du fait des dimensions réduites de leurs économies, des faibles ressources dont ils disposaient, de leur étroite assise économique et du montant souvent élevé de leur dette internationale. Par ailleurs, la faible diversification de leurs économies les rendait particulièrement vulnérables aux chocs financiers externes et mondiaux, ainsi qu'aux effets potentiellement nuisibles de l'action d'investisseurs uniques sur la stabilité financière. On a signalé qu'un niveau d'endettement élevé risquait de compromettre la capacité des pays de financer leur développement et d'affronter les problèmes liés à la paix et à la sécurité.

Les petits États insulaires en développement ont souligné qu'ils étaient déterminés à œuvrer en faveur du développement durable de leur territoire et de leur population. Ils avaient déjà veillé à ce que leurs problèmes soient pris en compte lors des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que dans le mécanisme financier y afférent, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Pour appuyer leurs efforts, les petits États insulaires en développement ont invité la communauté internationale à adopter une approche globale de la question du développement et de la paix et de la sécurité, et notamment à fournir un appui accru à leurs efforts de développement national en renforçant les capacités, en facilitant les innovations technologiques et les transferts de technologie, en ouvrant les marchés et en mettant en place des plans de réduction du niveau de la dette.

Les initiatives de l'Organisation des Nations Unies visant à promouvoir la paix et la sécurité

Les petits États insulaires en développement ont réaffirmé leur rôle en tant qu'acteurs multilatéraux actifs et résolus à contribuer, dans la mesure de leurs moyens, au règlement des problèmes qui se posaient à l'échelle mondiale dans les domaines de la paix et de la sécurité. Leur contribution comprenait la mise à disposition de personnel (à la fois militaire et de police) au profit des opérations de paix menées sous l'égide des Nations Unies, la participation à des conventions et instruments internationaux et la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Certains intervenants ont invité le Conseil à accorder la priorité aux initiatives de diplomatie préventive afin d'atténuer les risques de conflit ou de prévenir l'aggravation des conflits existants, et à envisager de suivre régulièrement les problèmes liés à la paix et à la sécurité auxquels se heurtaient les petits États insulaires en développement en consacrant tous les ans une journée à leur examen. Le Conseil a également été invité à présenter des propositions visant à assurer une meilleure représentation des petits États insulaires en développement en son sein. Par ailleurs, il a été invité à redoubler d'efforts pour veiller à la cohérence du système multilatéral, de manière à assurer une unité d'action, y compris pour les questions de paix et de sécurité.

Des partenariats véritables et durables

Tout au long du débat public, les intervenants, qu'ils soient originaires ou non des petits États insulaires en développement, ont souligné de façon vigoureuse et systématique, en s'appuyant sur les Orientations de Samoa, qu'il importait de forger des partenariats véritables et durables de nature à aider les petits États insulaires en développement à faire face aux problèmes auxquels ils se heurtaient dans les domaines de la paix et de la sécurité. Certains ont notamment mentionné la nécessité d'instaurer de nouveaux partenariats internationaux entre petits États insulaires en développement et donateurs internationaux dans des secteurs tels que la production d'énergie hydroélectrique, géothermique et éolienne. La mise en place de partenariats visant à pallier le manque de ressources, à combler les lacunes, à appliquer des solutions novatrices et à renforcer les capacités des petits États insulaires en développement aux niveaux national et régional pourrait aider ces États à créer, pour le bien de leur population, les conditions nécessaires au développement durable, à la paix et à la sécurité.